

CANTINE et GARDERIE 2024-2025



TARIFS CANTINE (du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025)

- **SECTION MATERNELLE** : 4,01 euros le repas
- **SECTION PRIMAIRE** : 5,02 euros le repas.

Pour **les enfants présentant des allergies** à certains aliments et faisant l'objet d'un avis médical et d'un « PROTOCOLE » avec le médecin scolaire, les parents sont amenés après autorisation à fournir les repas. Ces repas étant pris dans le cadre de la cantine avec le service et la surveillance correspondante.

Le prix des repas de cantine des enfants concernés sont fixés à 50 % du tarif habituel soit :

- **SECTION MATERNELLE** : 2,00 euros le repas
- **SECTION PRIMAIRE** : 2,50 euros le repas.

TARIFS GARDERIE (du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025)

- **Pour un soir ou un matin** : 3.34 euros

Pour les familles mettant 2 enfants et plus à la garderie, il sera appliqué un tarif réduit de :

- **Pour un soir ou un matin** : 2,75 euros

Conditions de règlement :

Les avis de sommes à payer seront établies **courant le mois suivant** et envoyées aux familles par le biais de la Trésorerie Principale du SGC de RAMBOUILLET. Pour les enfants fréquentant le Centre de loisirs ou la garderie, la facture sera combinée.